



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 13 mars 2024

## OBJET :

DE-24-03-1-09) CREATION D'UNE SERVITUDE D'ANCRAGE SUR L'IMMEUBLE SIS 33-35 RUE DEFRANCE ET D'UNE SERVITUDE DE TOUR D'ECHELLE SUR LA PARCELLE H213, 43-45 RUE DEFRANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 29 février 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240313-lmc1H11689H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 18/03/2024  
Date de Publication : 18/03/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L113-5-1;

Vu le Code civil et notamment l'article 690;

Vu la délibération DE-22-06-1-35 en date du 29 juin 2022 accordant une servitude de surplomb au bénéfice de la société CPH ARCADE pour ses immeubles sis 33-35 rue DeFrance ;

Considérant la nécessité d'accorder à la société CPH ARCADE une servitude de tour d'échelle sur les parcelles H 213 et H 214;

Considérant la réalisation d'une ossature destinée à y recevoir des végétaux sur la façade de l'immeuble propriété de la société CPH ARCADE 33-35 rue DeFrance et l'obligation de disposer d'une servitude d'ancrage ;

Considérant le plan de géomètre DR 22-3620 d'octobre 2023- indice C validé par la société CPH ARCADE ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 06 mars 2024,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Accorde une servitude de tour d'échelle sur les parcelles H 213 et H 214 sises 43-45 rue DeFrance à la société CPH ARCADE.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer un acte notarié constatant l'existence d'une servitude de tour d'échelle au profit de la société CPH Arcade et d'une servitude d'ancrage au profit de la commune sur la propriété de la société CPH Arcade sise 33-35 rue DeFrance.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*